

Le Statut de la Population Rurale dans le Sud-Est Européen aux XV — XVIII Siècles

Par BISTRA A. CVETKOVA (Sofia)

Le présent article n'est qu'une généralisation de nos observations et de nos recherches au cours de trente ans sur les problèmes de la structure socio-économique ottomane dans le Sud-Est européen. Bien que régionalement profilée, notre généralisation concerne certaines conformités de nature panimpériale. La limitation géographique de l'exposé est déterminée avant tout — par le diapason territorial des sources étudiées qui viennent surtout des archives ottomanes, dont une bonne partie est conservée dans les collections manuscrites de la Bibliothèque nationale de Sofia, de la Bibliothèque nationale de Paris et de Österreichische National-Bibliothek. Le cadre limité de cet article ne nous permettant pas tout de même d'élucider tous les aspects de cette matière complexe et pleine de problèmes épineux, nous nous proposons de marquer quelques-uns de ces problèmes qui permettent d'éclaircir le rythme et les conformités déterminant l'évolution des différents peuples du Sud-Est européen, de leurs sociétés respectives incorporées pour une période plus ou moins longue dans la réalité conjonctuelle de l'Empire ottoman du XV^e au XIX^e siècles¹).

¹) Les problèmes qui concernent le statut de la paysannerie dans les provinces ottomanes des Balkans ont été plus ou moins étudiés et discutés dans de nombreux ouvrages des ottomanisants, balkanisants et slavissants après la II^{ème} guerre mondiale. A consulter Ö. L. Barkan, Osmanlı İmparatorluğunda çiftçi sınıflarının hukukî statüsü. *Ülke*, No 59 [Le statut juridique des paysans dans L'Empire Ottoman]; idem, Türkiye'de servaj var mı idi? [Le servage existait-il en Turquie?] — *Bellekten*, XX, 1956, p. 78, pp. 237—246; H. Inalcik. L'Empire Ottoman, in: I^{er} Congrès des études balkaniques et sud-est européennes. Rapports pour la séance plénière. III. Sofia, 1969; idem, 1431 tarihli Timar defterine göre Fatih devrinden önce timar sistemi. In: IV Türk tarih kongresi, pp. 132—139, Ankara, 1952 [Le système des timars jusqu'à l'époque de Fatih d'après le registre des timars de 1431]; idem, Hicrî 835 tarihli sûret-i defter-i sancak-i Arvanid. Ankara, 1954 [Copie du registre de recensement datée de 835 de l'égire concernant le sandjak d'Arvanid]; idem, The Ottoman decline and its effects upon the rayah. Rapports. Association Internationale des études du Sud-Est européen. Athènes, 7—13 mai 1970; M. Akdağ, Türkiye'nin iktisadî ve içtimâî tarihi. I. Ankara, 1959, II., 1974 [Histoire économique et sociale de la Turquie]; H. Gibb — H. Bowen, Islamic Society and the West. A Study of the Impact of Western Civilisation on Moslem Culture in the Near East. I. London—New York—Toronto, 1957; A. D. Novičev, Srednevekovaja istorija Turcii v sovremennoj tureckoj istoriografii. Istoriografija i istočnikovedenie istorii stran Azii. Vip. I. 1. Leningrad, 1965, pp. 113—125; Istoriija Turcii. I. Lenin-

Durant la deuxième moitié du XV^e, ou au début du XVI^e siècle, suivant l'époque de l'entrée définitive sous la domination ottomane, la campagne balkanique subit des temps difficiles consécutifs au rétablissement et à l'élimination des lourdes séquelles de la conquête. Dans le cadre de la structure socio-économique ottomane établie sur les territoires balkaniques, une grande partie de la population habitait la campagne et son statut déterminait dans une large mesure son sort, son développement et ses luttes nationales — durant plusieurs siècles.

Dans les catégories de population rurale ont été inclus les colons turcs et tartares installés à l'époque de la conquête, ou peu de temps après, de même que »les esclaves affranchis« de souche non-musulmane. Au fur et à mesure cette population rurale s'enrichissait d'éléments provenant de la structure autochtone et de la structure qui existait dans le cadre de l'Emirat ottoman de sa période d'Anatolie où étaient en vigueur les coutumes nomades et les restes tribales génériques (par

grad, 1963, p. 27 et suiv.; A. S. Tveritinova, Vosstanie Kara Jazidži-Deli Hasana v Turcii. Moskva—Leningrad, 1946; B. Cvetkova, Pozemlenite otnošenija v bŭlgarskite zemi pod osmansko vladičestvo do sredata na XVII v. — *Istoričeski pregled*, VII, 1950/51, No 2, pp. 158—192; Charakterni čerti na osmanskija feodalizŭm v bŭlgarskite zemi. — *Istoričeski pregled* VII, 1950/1951, No 4—5, pp. 380—392; Prinost kum izučavaneto na turskija feodalizŭm v bŭlgarskite zemi prez XV—XVI v. — *Izvestija na Instituta za bŭlgarska istorija*, BAN V, 1954, pp. 71—153, VI, 1955; Turskijat feodalizŭm i položenieto na bŭlgarskija narod do načaloto na XIX v. — *Istoričeski pregled*, XI, 1955, No 1, pp. 59—86; K issledovaniju agrarnih otnošenii s konca XVI do seredini XVIII veka. In: Dokladi 25 meždunarodnogo kongressa vostokovedov. 2. Moskva, 1960, pp. 421—429; Sur le système d'affermage (iltizam) dans l'Empire Ottoman au cours du XVI—XVIII^e s. par rapport aux contrées bulgares. — *Rocznik Orientalistyczny*, XXVII, 1964, No 2, pp. 111—132; Ikonomikata na Bŭlgarija prez parvite vekove na čuždoto igo. In: Ikonomikata na Bŭlgarija do socialističeskata revolucija. Sofija, 1969, pp. 153—207; Quelques problèmes du féodalisme ottoman à l'époque du XVI^e au XVIII^e s. — In: Actes du I^{er} Congrès International des études balkaniques et sud-est européennes. III. Sofia, 1969, pp. 709—720; Bataille mémorable des peuples (Le Sud-Est européen et la conquête ottomane — fin XIV^e — première moitié du XV^e s.). Sofia, 1971, chapitre II; nouv. éd., chapitre III. Varna, 1979; L'évolution du régime féodal turc de la fin du XVI^e jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. — *Etudes historiques* I, 1960, 172—206; Bŭlgarskijat narod pri uslovijata na osmanskata feodalna vlast. In: *Istorija na Bŭlgarija*, t. IV (sous presse); Les institutions ottomanes en Europe. Wiesbaden, 1978; N. Filipović, Pogled na osmanski feudalizam. — *Godišnjak Istoriskog Društva Bosne i Hercegovine*, IV, Sarajevo, 1952, pp. 5—146; V. Mutafčieva, Agrarnite otnošenija v Osmanskata imperija prez XV—XVI v. Sofia, 1962, ainsi que les notes critiques sur ce livre, publiées par B. Cvetkova in: *Spisanie na BAN*, 1964, No 3, pp. 165—172 et par A. S. Tveritinova, Nekotorie nerešenie problemi v karakteristike tureckogo feodalizma. In: *Bližnij i Srednij Vostok. Istorija, kul'tura, istočnikovedenie*. Moskva, 1968, pp. 159—172; V. Mutafčieva, Za sŭstojanieto na spahilaka prez XV—XVI v. — *Istoričeski pregled*, XV, No 3, pp. 32—64; Otkupuvaneto na dŭržavnite prihodi v Osmanskata imperija prez XV—XVII vek i razvitieto na paričnite otnošenija. — *Istoričeski pregled*, XVI, No 1, pp. 40—56; E. Werner, Die Geburt einer Großmacht — die Osmanen (1300—1481). Wien—Köln—Graz, 1972; Türkiye İktisat Tarihi Semineri. Metinler/Tarışmalar (Séminaire sur l'histoire économique de la Turquie. Rapports et discussions), 8—10 haziran, 1973, ed. O. Okyar ve H. U. Nalbantoğlu. Hacettepe Üniversitesi Yayınları. Ankara, 1975.

exemple les communautés valaques²⁾ et les katuns dans la partie occidentale de la Péninsule balkanique, de même que les *yürüks* d'Asie Mineure³⁾).

Avec l'établissement de la domination ottomane sur le Sud-Est européen, les paysans se sont retrouvés dans la condition de contribuables sans égard de leur ethnie (*raya*). Dans la stratification de la société ottomane la place de ce *raya* se trouvait, d'après la doctrine des anciens législateurs ottomans, bien au-dessous des autres catégories sociales — les militaires, «gens d'épée» (*ehl-i seyff*), les gradés de l'administration, de la justice et le clergé — «gens de plume» (*ehl-i kalem*)⁴⁾. La condition dominante de ces deux catégories et l'infériorité sociale du *raya* auquel appartenait la paysannerie, se trouvaient déterminées par les prérogatives que s'était attribuée la classe dominante au niveau de la principale source de revenus à cette époque — la terre. Celle-ci appartenait à l'Etat ottoman qui cédait ses droits à un nombre plus ou moins grand de *spahi*, à des maîtres de *mülk*, respectivement à des administrateurs des *vakfs*. Sur le territoire des fiefs militaires et domaines à droits d'immunité plus large dont les détenteurs étaient les différents représentants de la classe dirigeante ottomane, de même que sur ceux du sultan, les paysans possédaient des tenures dont le statut les mettaient sous la dépendance des maîtres de la terre. Les Osmanlis, qui plus d'une fois ont rencontré durant la conquête des nouveaux territoires la résistance des populations balkaniques, étaient contraints de maintenir ou d'adopter avec certaines modifications des coutumes et des institutions agraires établies par les siècles et de recourir à certains stratagèmes tactiques pour affermir leur pouvoir sur le *raya* non-musulman. Aussi n'avaient-ils pas mis dans les mêmes conditions toute la masse de la population locale pour mieux désamorcer ses intérêts et pour manipuler son comportement à l'égard du régime. De cette manière ils évitaient de combattre la résistance de cette masse en bloc.

²⁾ Voir surtout Br. Djurdjev, Nešto o vlaškim starejšinama pod turskom upravom. — *GZMS*, LII, 1940, pp. 49—67; idem, O knezovima pod turskom upravom. — *Istorijski časopis*, I, 1948, No 1—2, pp. 132—166; idem, Teritorializacija katunske organizacije do kraja XV vijeka. Simpozium o sredn'ovekovnom katunu. I. Sarajevo, 1963, pp. 143—170; N. Beldiceanu, Sur les valaques des Balkans slaves à l'époque ottomane (1450—1550). — *Revue des études islamiques*. Paris, 1967, pp. 83—132.

³⁾ Sur leur statut voir plus particulièrement M. T. Gökbilgin, Rumeli' de Yürükler, Tatarlar ve Evlâd-i Fâtihân. Istanbul, 1957, pp. 1—35 [Les yuruks, les tatars et les evlâd-i fatihan en Roumélie]; A. D. Novičev, Tureckie kočevniki v XV—XVIII vv. Meždunarodnij kongress vostokovedov, Dokladi delegacii SSSR. Moskva, 1960, pp. 1—11; E. Werner, op. cit., p. 189; B. Cvetkova, Pametna bitka na narodite/Evropskij Jugoztok i osmanskoto zavoevanie — kraja na XIV — pŕrvata polovina na XV v. Varna, 1979, pp. 156—159, pp. 190—192.

⁴⁾ I. Thalloczy-Karácson. Eine Staatschrift des bosnischen Mohammedaners Molla Hassan Elkjafi über die Art und Weise des Regierens. — *Archiv für slavische Philologie*, 32, Berlin, 1911; H. Inalcik, L'Empire Ottoman. In: Actes du I^{er} Congrès international des études balkaniques et sud-est européennes. Rapport pour la séance plénière. Sofia, 1969, p. 19, 83.

Les différences au niveau du statut de la population qui se trouvait plus ou moins liée à l'économie rurale, étaient déterminées par les conditions dans lesquelles cette même population avait accepté la conquête ottomane, par les particularités du régime des domaines féodaux auxquels était rattachée la masse paysanne, et par son appartenance religieuse et ethnique. Voici ce qui était commun et fondamental pour toutes les catégories de paysans. Au XIV—XVI^e siècle la terre des différents domaines seigneuriaux était pratiquement à la disposition des agriculteurs directs, au *raya*, à la population rurale, avec certaines obligations consacrant plus ou moins la dépendance de ce dernier par ses maîtres immédiats — *spahi*, *mülk sahibi*, *mütevelis* et *voévodes* des *hass* du sultan. La véritable »terra dominicata« était en fait la »hassa çiftliği«, »hassa«, qui dans la plus grande partie des domaines des *spahi* était réduite au minimum⁵). Le reste de la terre représentait une multitude de petites tenures familiales existant au sein du domaine seigneurial. La condition dépendante d'une grande partie de la population rurale était consacrée au cours même du recensement⁶). Dans les registres de recensements ottomans (*tahrir defterleri*) étaient inscrits tous les rayas se trouvant sur le territoire du domaine seigneurial. Ainsi le *raya* devenait-il »enregistré« (*defterlu*). Une fois incluse dans les registres de recensement, cette population locale assumait toutes les obligations relevant de la terre par le fait que celle-ci se trouvait à la disposition de son propriétaire suprême — l'Etat et sous le contrôle de son maître immédiat — le *spahi*, le *mülk sahibi*, le *muteveli* ou le *voévode*. Cet ordre se reflète dans la terminologie juridique ottomane qui stipulait que le féodal était à la fois »maître de la terre« (*sahib-i arz*) et »maître du raya« (*sahib-i rayet*). C'est au fond une formule de dépendance féodale.

⁵) Sur le *hassa* v. Ö. L. Barkan, Çift. I A, III. Istanbul, 1945, p. 392; Br. Djurdjev, O uticaju turske vladavine na razvitak naših naroda. — *Godišnjak Istoriskog Društva Bosne i Hercegovine*, II, 1950; H. Inalcik, Hicrî 835 tarihli..., p. XXX; B. Cvetkova, Les institutions ottomanes en Europe, pp. 16—17 et la littérature y citée.

⁶) Sur le recensement et les registres de recensement concernant le Sud-Est européen voir surtout Ö. L. Barkan. Türkiye'de Imparatorluk devirlerinin büyük nüfus ve arazi tahrirleri ve hakâna mahsus istatistik defterleri. — *IÜIFM*, 2, 1940/1941, pp. 20—59, pp. 214—247 [Les recensements principaux de la population et de la terre dans la Turquie des sultans et les defters impériaux]; B. Cvetkova, Osmanskite tahrir defterleri kato izvori za istorijata na Bülğarija i balkanskite strani. — *Izvestija na Düržavnite arhivi*, 1975, 3, pp. 127—158; H. Inalcik, Hicrî 835 tarihli...; Opis na timarskite registri v Orientaliskija otdel na NBKM. Préface et réd. B. Cvetkova. Sofia, 1970; Izvori za bülğarskata istorija, XIII, réd. B. Nedkov, N. Todorov, Sofia, 1966; X. Edition et rédaction par B. Cvetkova et V. Mutafcieva, Sofia, 1964; XVI. ed. et commentaire par B. Cvetkova. Sofia, 1972; Turski dokumenti za istorijata na makedonskiot narod [TDIMN]. Opširni popisni defteri. I—IV. Skopje, 1971—1978; D. Bojanić, Fragmenti zbirnog popisa Vidinskog sandžaka iz 1466 godine. Mešovita gradja. — *Miscellanea*, 2. Beograd, 1973, pp. 5—77 + faks.; Fragmenti opširnog popisa Vidinskog sandžaka iz 1477—1481 godine 77—177 + faks.; D. Bojanić—Lukać, Vidin i Vidinskijat sandžak prez 15—16 vek. Sofia, 1975; H. Šabanović, Krajište Isa bega Ishakovića. Zbirni katastarski popis 1455 godine. Sarajevo, 1964; Selami Pulaha, Le cadastre de l'an 1485 du sandjak de Shkoder. Tirana, 1974, 2 v.

A l'époque de l'invasion ottomane dans le Sud-Est européen (celle-ci ayant duré près d'un siècle et demi), dans certaines régions où les rapports démographiques n'étaient pas encore bien déterminés, restait une population qui échappait au recensement et se trouvait en somme en marge du régime établi. C'était là »le raya non-enregistré« qui n'avait pas eu un long avenir. L'assiduité des organes du pouvoir ottoman suprême finissait par découvrir et assujettir ces sources de contributions. C'est ainsi que ce »raya à personne« se transformait en »raya enregistré«, attribué à certain fief militaire ou à un domaine seigneurial. Nonobstant la nature de ces domaines, ils constituaient un ensemble de plusieurs petites tenures paysannes. Les paysans en étaient les détenteurs, sous certaines conditions cependant. En effet, dans la zone de leurs villages ou aux environs immédiats, ils possédaient des vignobles, des potagers et des vergers qui étaient à leur entière disposition (*mülk*)⁷⁾. Mais ces biens n'étaient pas en mesure de nourrir toute une famille car les lots étaient de surface insignifiante et les paysans ne pratiquaient que la monoculture — surtout les vignes et les légumes. En dehors de ces terres, les paysans exploitaient les biens fonciers qui se trouvaient à l'orée des villages — champs, prés, forêts, taillis, etc., appartenant à quelque domaine seigneurial. Ces tenures individuelles étaient appelées »çiftliks«, lorsque le détenteur en était musulman, et »baştina« lorsque le détenteur n'était pas musulman⁸⁾. Il est évident que le pouvoir ottoman avait adopté une catégorie foncière médiévale et en avait conservé jusqu'à la dénomination »baştina« le côté local, pour la faire adapter aux besoins de son régime. Cette institution s'est avérée très commode pour la politique fiscale ottomane en tant qu'unité de contributions sur laquelle le nouveau pouvoir n'avait pas tardé d'imposer quelques-unes des principales redevances, traditionnelles elles mêmes, issues de la pratique médiévale. La détention de la tenure paysanne soumettait son détenteur à la dépendance féodale par le fait que le maître suprême de la terre était l'Etat et son maître immédiat était un des représentants du pouvoir muni de prérogatives d'exploiter et de contrôler cette terre. Les paysans n'avaient le droit d'exploiter les *çiftliks* et les *baştinas* respectivement que lorsqu'ils entraient en possession d'un titre de propriété accordé par les maîtres de la terre (*tapu*)⁹⁾.

Ce titre de propriété était l'élément le plus saillant de la dépendance féodale des paysans. Il mettait les agriculteurs dans l'obligation de cultiver les tenures attribuées, de les ensemercer régulièrement et de s'acquitter sans rémission de leurs

⁷⁾ B. Cvetkova, *Pozemlenite otnošenija ...*, pp. 161—167.

⁸⁾ M. Arif, *Kanunname-i Ali Osman*. — *TOEM*, No 16, pp. 17—18; H. Inalcik, *Hicri 835 tarihli...*, p. XXX; idem, *Osmanlılar'da raiyyet rüsûmu* [Les impôts des rayas chez les Osmanlis]. — *Bellekten*, XXIII, 1959, p. 92, p. 581 et suiv; A. S. Tveritina, *K voprosu o krest'janstve i krestjanskom zemlepol'zovanii v Osmanskoj imperii [XV—XVI vv.]* — *Učenie zapiski Instituta Vostokovedenija*, XVII, 1957, pp. 3—50; H. Inalcik, *Od Stefana Dušana do Osmanskog carstva*. — *POF*, III—IV, Sarajevo, 1952/1953, pp. 23—54; B. Cvetkova, *Les institutions ottomanes...*, p. 45 sq.

⁹⁾ *TOEM*, 16; p. 14, 17, c. 18, p. 50, pp. 54—55; M. F. Köprülü, *Osmanlı kanunnameleri*. — *MTM*, I, p. 1, pp. 51—58, pp. 80—81 [Les règlements ottomans]; B. Cvetkova, *Les Institutions ottomanes...*, p. 46 et la littérature y citée.

impôts. Par le fait d'avoir accordé ce titre de propriété le seigneur lui-même obtenait le droit et l'obligation de veiller à la bonne exploitation de ses terres et d'empêcher ses sujets d'abandonner en friche ou de quitter son domaine pour aller s'établir ailleurs. Quels sont donc les rapports de dépendance qui assujettissent le paysan au niveau de son *çiftlik* ou de son *baştina* ?¹⁰⁾ Suivant les règles de la législation ottomane les paysans n'avaient pas le droit de disposer à leur gré de la terre exploitée. Les transactions et les héritages fonciers se faisaient uniquement après le consentement du seigneur. Pour toute modification de la condition foncière le seigneur délivrait un *tapu* (titre de possession) pour la délivrance duquel les paysans étaient tenus de s'acquitter d'une taxe (*resm-i tapu*).

Les héritages fonciers étaient également limités par la dépendance féodale des paysans. Après la mort du père de la famille, c'était son fils qui avait seul le droit d'hériter des biens fonciers sans payer la taxe de *tapu*. Tous les autres héritiers pouvaient entrer en possession des biens uniquement après avoir payé le *resm-i tapu* perçu par le seigneur.

Dans le désir de profiter au maximum des revenus des domaines qui leur appartenaient, les seigneurs féodaux concédaient un titre de possession même au cas où c'était le fils mineur qui héritait des biens de son père. Toutefois, si ce fils mineur n'était pas en mesure, à cause de son bas âge, de cultiver bien les terres héritées et d'en assurer un revenu substantiel, le maître de la terre était dans son droit de délivrer un titre de propriété à une tierce personne. La loi prévoyait naturellement le retour des biens fonciers lorsque l'héritier arrivait à sa majorité. Dans ce cas le propriétaire provisoire n'avait pas le droit de réclamer la somme versée pour l'obtention du titre de propriété (*tapu*): on considérait que les revenus de la tenure avaient suffi pour amortir cette somme dépensée.

Le pouvoir ottoman, soucieux de sauvegarder les intérêts de ses féodaux, interdisait en principe aux paysans de laisser leurs terres en friche dans le cadre des domaines seigneuriaux.

Pour garantir une rentabilité continue des *çiftliks* et des *baştinas*, la législation prévoyait un système de mesures d'ordre économique tendant à empêcher les paysans de quitter leurs domaines. En cas de départ, les paysans étaient privés des terres qui leur étaient attribuées, ainsi que de leurs maisons et de tout leur mobilier¹¹⁾.

Ainsi les paysans du Sud-Est européen n'étaient-ils pas privés de terres dans le cadre des domaines seigneuriaux. Mais ils n'étaient pas les propriétaires de ces terres imposées d'une série d'obligations fiscales. Ils n'étaient que des détenteurs soumis à un régime de dépendance féodale. Les charges qui pesaient sur la population rurale étaient constituées par un grand nombre d'impôts et d'obligations envers les seigneurs locaux et le pouvoir central. Vu que dans le cadre de l'Empire

¹⁰⁾ Plus de détails sur ce problème chez B. Cvetkova, *Prinos kŭm izučavaneto na turskija feodalizŭm...* – *IIBI*, VI, p. 116 et suiv. et la littérature y citée.

¹¹⁾ *TOEM*, 18, p. 51; Fr. Kraeletz-Greifenhurst, *Känŭnnāme Sultan Mehmeds des Eroberers. Die ältesten osmanischen Straf- und Finanzgesetze.* — *MOG*, I, Wien, 1921, p. 22.

ottoman les terres des domaines seigneuriaux appartenaient à l'Etat qui en était le maître suprême, on comprendra pourquoi les impôts versés au fisc par le raya n'étaient au fond qu'une rente féodale¹²).

Certaines impositions foncières versées aux seigneurs et à l'Etat ottoman continuaient des traditions fiscales balkaniques du Moyen Age. Les Turcs en gardaient parfois jusqu'aux dénominations ou les modifiaient à leur gré. Cette continuité dans le système fiscal s'imposait surtout par les besoins pragmatiques du pouvoir. L'Empire, comme tous les autres Etats orientaux du Moyen Age, organisait son système fiscal en vue d'assurer surtout des fonds pour un potentiel militaire. Aussi le pouvoir ottoman était-il fortement intéressé à conserver et à mettre à son service les institutions fiscales bien développées de Byzance et celles des pays balkaniques pour rendre plus efficace l'exploitation de la population¹³).

Dans le cadre de la condition foncière ainsi constituée, lorsque les paysans détenaient leurs terres soumises à des restrictions plutôt d'ordre économique, il est difficile d'imaginer comment les seigneurs ottomans, notamment les spahis démunis des droits d'immunité, arrivaient à extirper les impôts et les redevances qui leur étaient dûs. La confiscation des terres cultivables laissées en friche pour une période de plus de trois ans, la confiscation de la maison et de tous les biens ménagers représentent des mesures que le pouvoir officiel mettait en œuvre pour forcer la population à s'acquitter de ses obligations féodales foncières. Toujours pour garantir le pouvoir imposable des paysans dans certains domaines, le pouvoir ottoman décrétait des dîmes redoublées pour ceux qui abandonnaient leurs terres pour aller travailler dans d'autres domaines. Ces paysans devaient payer une dîme au seigneur dont ils exploitaient la terre (*sahib-i arz*) et une autre au seigneur auquel ils étaient rattachés en tant que sujets imposables (*sahib-i rayet*)¹⁴).

Dans les premiers temps d'institutions non encore définitivement formées, la législation admettait tout de même la possibilité pour le paysan qui s'adonnait à une nouvelle occupation, de quitter la terre. En pareil cas, la loi prévoyait que le paysan concerné payât une indemnité à son seigneur pour sa terre délaissée et

¹²) Sur ces obligations voir H. Inalcik, *Osmanlılar'da raiyyet rüsûmu...*; B. Cvetkova. — *Institutions ottomanes...*, p. 48 et suiv.

¹³) H. Inalcik, *The Problem of the Relationship between Byzantine and Ottoman Taxation*. — In: *Akten des XI. Internationalen Byzantinischen Kongresses*, 1958. München, 1960; Sp. Vryonis, *The Byzantine Legacy and Ottoman Forms*. — *Dumbarton Oaks Papers*, 23—24, Washington, 1969/1970, pp. 253—308; B. Cvetkova, *Influence exercée par certaines institutions de Byzance et des Balkans du Moyen Age sur le système féodal ottoman*. — *Byzantinobulgarica*, 1, 1962, pp. 237—257; idem, *Proučvanja na gradskoto stopanstvo prez XV—XVI v.* Sofia, 1972.

¹⁴) *MTM*, I, 1, p. 112; Fr. Kraeplitz-Greifenhorst, loc. cit., p. 26; *TOEM*, 17—18, p. 34, p. 50. Ö. L. Barkan, *XV ve XVI İnci asırlarda Osmanlı İmparatorluğunda ziraî ekonominin hukukî ve malî esasları*. I. İstanbul, 1943, p. 271, 275, 282, 234 [La base juridique et économique de l'économie agraire dans l'Empire Ottoman aux XV—XVI^e s.]; H. Tunçer, *Osmanlı İmparatorluğunda toprak hukuku, arazi kanunları ve kanun açıklamaları*. Ankara, 1962, p. 376, 393, 467, 430, pp. 123—124 [Le droit foncier, la législation foncière et la promulgation des lois dans l'Empire Ottoman]; Bibliothèque Nationale de Sofia. Section Orientale, Or 1332, f^o 66 v.

pour son rendement (*çift bozan*). Evidemment, cette indemnité étaient versés uniquement au cas où le paysan en question avait abandonné ses terres et s'était installé ailleurs au moins dix ans d'avance. Dans le cas contraire, son seigneur était dans son droit de le faire revenir dans ses terres par l'intermédiaire du tribunal. Le Code de *Mehmed II* prévoyait un délai de quinze ans de poursuite pour l'abandon des terres des *spahis*, et de vingt ans au cas où le paysan allait s'installer en ville¹⁵). Au XV^e et durant la première moitié du XVI^e siècle, lorsque l'exode paysan ne s'est pas encore généralisé, les autorités ne recouraient pas toujours d'une manière stricte et rigoureuse aux mesures restrictives garantissant l'attachement à la glèbe. Ce phénomène se manifeste de plus en plus souvent à partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle, surtout à partir de ses dernières décennies, lorsque les mesures restrictives d'ordre économique se sont avérées impuissantes d'empêcher les paysans qui abandonnaient les domaines féodaux.

Certains historiens sont d'avis que la conquête ottomane a l'importance d'une véritable révolution sociale par le fait qu'elle concourt à l'établissement d'un tel régime foncier qui débarrasse les serfs dans les Balkans de leur attachement à la glèbe¹⁶). De là est venue la version historique selon laquelle la domination ottomane aurait amélioré la condition sociale de la population.

En fait on ne pourrait parler d'une révolution sociale, car les rapports de production féodale n'étaient pas modifiés par l'arrivée des Osmanlis. Au gré des circonstances historiques cependant ils ont établi un régime foncier, mais à un niveau moins élevé que celui qui était en vigueur dans les Balkans du Moyen Age. Ce régime à caractère féodal supposait un pouvoir central puissant de type oriental, à l'aspect despotique et théocratique.

La dépendance féodale des paysans n'avait pas disparu et ne pouvait disparaître, à cette étape de la structure socio-économique ottomane et compte tenu de ses particularités, il était tout naturel et conforme que la dépendance économique¹⁷) dominait la contrainte extra-économique tendant à l'asservissement de la masse paysanne. Cet état de choses n'était pas modifié par le fait que le *spahi*, privé presque totalement de ses droits d'immunité, exerçait la contrainte extra-économique essentiellement par l'intermédiaire des organes du pouvoir central: les tribunaux des *cadi* par exemple et la police locale tenaient en soumission le *raya* en l'obligeant de s'acquitter de ses redevances féodales. La contrainte extra-économique n'était appliquée par les seigneurs eux-mêmes et par leur appareil policier que dans les domaines »libres« (serbest) qui jouissaient de plus large

¹⁵) *TOEM*, No 18, p. 56; Fr. Kraelitz-Greifenhorst, loc. cit., p. 24; *MTM*, I, 1, pp. 111—112, 2, p. 305; H. Tunçer, op. cit., p. 105, 323, 325, 329, 330, 426; *BNS*, Or/1322, f^o 66v—67r, 79 rv.

¹⁶) H. Inalcik, *L'Empire Ottoman...*, 1966, pp. 7—48; 1969, pp. 83—84; idem, *Arnavutluk'ta Osmanlı hâkimiyetinin yerleşmesi ve Iskender beg isyanının menşei. Istanbul ve Fatih, II. Istanbul*, 1953 [L'établissement du pouvoir ottoman en Albanie et les prémices de l'insurrection de Skender beg].

¹⁷) Voir sur elle K. Bastaić, *Prilog pitanja o odnosu vanekonomske prinude i dominikalne vlasti u timarsko-spahijskom sistemu.* — *Historijski zbornik*, VII, Zagreb, 1954, pp. 103—128.

immunité — c'étaient les *vakifs* et les *mülks*. Les *sancakbeys* disposaient des prérogatives d'un pouvoir exécutif: par l'intermédiaire de leurs organes ils imposaient un certain nombre de peines au *raya*¹⁸).

Toutefois le fait que dans la plupart des fiefs militaires les *spahis* réalisaient la contrainte extra-économique au moyen des organes et des institutions du pouvoir central, n'indique pas que ceux-ci n'avaient point de droits seigneuriaux sur le *raya*, ni sur la terre cultivée par ce dernier. Nonobstant la portée de l'immunité féodale, les *spahis* avaient toutes les prérogatives, comme l'indiquent les documents, pour disposer des biens de leurs sujets et pour contrôler leur comportement. D'un autre côté, le puissant pouvoir centralisé qui avait à sa disposition tout un dispositif juridique et administratif pour mettre en œuvre la contrainte extra-économique dans la zone du domaine seigneurial, ne faisait en somme que garantir les intérêts de la classe ottomane féodale dans son ensemble.

La concentration du pouvoir politique en un seul appareil de gouvernement centralisé et entre les mains du sultan lui-même créait un climat despotique¹⁹), auquel la population balkanique non-musulmane était particulièrement sensible à cause justement de la discrimination religieuse et nationale dont elle était le sujet²⁰).

Dans les conditions de ce système centralisé où prédominaient les fiefs militaires les excès seigneuriaux au cours des premières décennies du XV^e siècle étaient relativement peu nombreux. Le pouvoir suprême contrôlait de près le comportement des seigneurs et veillait à ce qu'il n'y eût point d'abus administratifs pouvant ruiner les sujets asservis dont la solvabilité garantissait la collecte seigneuriale qui assurait de ce fait la puissance militaire de l'Empire. Aussi le pouvoir suprême recourait-il même à des sanctions sévères — il privait certains *spahis* de leur droit domanial si ces derniers poussaient la population à la ruine²¹). Ce même pouvoir mettait au point plusieurs lois qui visaient l'interdiction de tout acte de violence. Tout de même le fait que de telles lois étaient promulguées prouve d'une manière indirecte que les excès étaient pratiqués couramment.

Les formes de dépendance féodale n'étaient pas les mêmes pour toute la population. Il y avait des catégories aux obligations spéciales qui jouissaient d'un statut moins lourd et qui étaient dans certains cas moins dépendantes des seigneurs locaux. Une partie en était constituée, par exemple, par des groupes semi-noma-

¹⁸) Voir par ex. Österreichische National-Bibliothek: Turcica 77, f^o 198rv.

¹⁹) Voir par ex. les observations des contemporains européens quant au caractère de ce climat H. Dernschwam, *Tagebuch einer Reise nach Konstantinopel und Kleinasien (1553—1555)*. Ed. Fr. Babinger, München, 1923; St. Gerlach's *Türkisches Tag-Buch*. Frankfurt, 1674.

²⁰) Sur ce sujet cf. B. Cvetkova, *O religiozno-nacional'noj diskriminacii v Bolgarii vo vremja tureckogo vladičestva*. — *Sovetskoe vostokovedenie*, Moskva, 1952, p. 78 et suiv.

²¹) Voir par ex. *BNS*, OAK 45/30, f^o 19v; sur les dispositions du pouvoir central visant au XV^e et au début du XVI^e s. à prévenir les abus des seigneurs à l'égard du *raya* voir Fr. Kraeletz-Greifendorst, op. cit., p. 22, 26; *TOEM*, 18, p. 53, 54, 57—58 etc.

des qui avaient sauvegardé du Moyen Age les traditions d'une vie communautaire (les Valaques)²²⁾.

Le pouvoir ottoman mettait sous sa coupe cette population nomade s'occupant d'élevage. Il intégrait au système des *timars* les notables valaques — leurs *knez* et leurs *primikürs*. En contrepartie des services militaires qu'ils rendaient, le pouvoir central consentait des allègements fiscaux au niveau de la masse des valaques et exemptait d'impôts leurs tenures qui portaient le nom de *baştina* quoique différent des *baştinas* des *rayas*. En l'occurrence, c'étaient des exploitations fiscalement privilégiées, concédées à certains groupes de la population balkanique. En revanche, celle-ci était tenue de rendre d'importants services à l'Etat et à l'armée. Par la voie de ces *baştinas* les nomades commençaient à se sédentariser et à se rapprocher par là au statut du *raya*. De tels *baştinas* étaient accordés aux *voynuks*²³⁾, aux fauconniers²⁴⁾ et aux martolosses qui habitaient surtout les campagnes. Mais la détention de ce *baştina* et les obligations spécifiques de cette catégorie de la population envers le pouvoir central ne dispensaient point les détenteurs du titre d'être dépendants au niveau du seigneur local. Puisque les *baştinas* étaient parfois exigus, leurs détenteurs des catégories spéciales étaient souvent contraints de cultiver d'autres terres, se trouvant dans le cadre de différents domaines seigneuriaux. Par ce fait ils étaient tenus, tout comme le reste de la population, de s'acquitter de certaines redevances à l'égard des seigneurs locaux, sans pour autant être leurs sujets proprement dit.

D'un statut semblable jouissaient également certaines catégories sociales qui participaient aux corps militaires de l'armée ottomane et qui étaient composés essentiellement de Turcs, de musulmans: Müsellems, Yaya²⁵⁾, Yürüks et Tartares²⁶⁾. Les deux premières catégories possédaient, comme on sait, des *çiftliks* exempts d'impôts. Les Tartares cultivaient la terre avec certaines facilités fiscales, et les Yürüks se déplaçaient avec leurs troupeaux et entraient souvent en conflit avec les seigneurs locaux d'avoir introduit leurs bêtes dans le domaine seigneurial. Ils étaient tous plus ou moins pliés à l'exploitation agricole, bien que leur appartenance à l'appareil militaire du pouvoir ne nous permette point de leur attribuer le statut du simple *raya*, ni celui du *raya* aux obligations spéciales.

²²⁾ Cf. note No 2.

²³⁾ Voir sur leur statut G. D. Gülübov, *Osmano-turski izvori za bülgarskata istorija*. — *GSUIFF*, 24, 1938, 29, 1942/1943; Br. Djurdjev, *O vojnućima sa osvrtom na razvoj turskog feudalizma i na pitan'e bosanskog agaluka*. — *GZMS*, dr. n., 1947, sv. II, pp. 75—137; B. Cvetkova in: *IIBI*, 6, pp. 158—162; *Izvori za bülgarskata istorija*. XX. Réd. B. Cvetkova, Sofia, 1972.

²⁴⁾ Voir sur eux B. Cvetkova in: *IIBI*, VI, pp. 163—166; idem, *La fauconnerie dans le sandjak de Nikopol aux XV^e—XVI^e s.* — In: *Wirtschaftskräfte u. Wirtschaftswege*. I. Mittelmeer u. Kontinent. Festschrift für H. Kellenbenz. Bamberg, 1978, pp. 507—519; *La fauconnerie dans les sandjaks de Nikopol et de Vidin aux XV^e et XVI^e s.* *Tarih Dergisi*, *IÜEF*, 32, 1979, pp. 795—818 + tabl.

²⁵⁾ H. A. R. Gibb — H. Bowen, op. cit., I, p. 1, 53—55; *TOEM*, 17—18, pp. 44—49.

²⁶⁾ Cf. note No 3.

Il y avait également d'autres catégories issues de la paysannerie qui étaient au service du pouvoir central ou de ses organes et institutions dans les provinces: c'étaient les gardes-col (*derbentcis*)²⁷⁾, les gens qui s'occupaient à entretenir les ponts et les citadelles et assuraient les fournitures d'armes pour les garnisons²⁸⁾, les fournisseurs de riz, de beurre^{28a)} et de sel (*çeltukçi, yağci, tuzcu*)²⁹⁾, les fournisseurs de menu bétail (*celep*)³⁰⁾. Toutefois les allègements fiscaux dont jouissaient ces catégories n'étaient pas de nature à modifier sensiblement leur condition foncière. La nécessité d'exploiter un lot de terre se trouvant dans le cadre d'un domaine seigneurial les mettaient infailliblement dans une certaine dépendance économique à l'égard du féodal.

Cette moindre dépendance qu'avait le *raya* aux obligations spéciales, surtout les non-musulmans, à l'égard de la terre et du travail agricole, avait des conséquences précises qui déterminaient dans une large mesure le développement, la prise de conscience nationale et de sa manifestation des peuples balkaniques. La moindre dépendance foncière, les allègements fiscaux, le fait qu'une partie de *raya* aux obligations spéciales avait le droit au port d'armes (alors que une bonne partie du *raya* ordinaire en était privé) puisqu'ils faisaient partie des corps militaires auxiliaires, leur conscience que le pouvoir ottoman avait bien besoin de leurs services, tout cela faisait s'établir, au sein de ces catégories de la population, un esprit plus libre et plus insoumis envers les institutions féodales. Le caractère héréditaire des obligations et du statut de ces catégories avait contribué, au cours des siècles, à la formation d'une telle couche au sein de la population balkanique non-musulmane, qui avait ses traditions, ses particularités, sa mentalité et sa façon de réagir au pouvoir central³¹⁾. Aussi étaient-ce ces mêmes catégories qui avaient commencé, dès la fin du XVI^e siècle, à s'opposer plus fermement et plus souvent que le reste du *raya*, aux restrictions qui lésaient leur statut spécial, sinon enviable, au moins

²⁷⁾ B. Cvetkova, K voprosu o položenii derventdžiiskogo naselenija v bolgarskih zemljah v period tureckogo gospodstva. — *UZIS*, XX, 1960, pp. 196—220; A. Stojanovski, Dervendžijstvoto vo Makedonija, Skopje, 1974; C. Orhonlu, Osmanlı İmparatorluğunda Derbent Teşkilâtı. İstanbul, 1967.

²⁸⁾ *BNS*, OAK 45/29, II, f^o 9v, 18r; cf. M. Sokoloski, Gradsko i selsko naselenie so specialni zadolženija vo del od Ohridskijot sandžak vo vtorata polovina od XVI vek. — *GINI*, 10, 1966, No 2—3, pp. 191—198.

^{28a)} Fr. Kraelitz-Greifendorst, op. cit., p. 24; Ö. L. Barkan, XV ve XVI inci asırlarla..., p. 275, 277, 283; *BNS*, OAK 265/68 etc.

²⁹⁾ Ö. L. Barkan, op. cit., pp. 245—246, p. 275, 277, 283; L. Güçer, XV—XVII asırlarda Osmanlı İmparatorluğunda tuz inhisarı ve tuzlaların işletme nizamı. — *IÜİFM*, 23, 1962/1963, No 1—2, pp. 101—108; B. Cvetkova, Materiali za stopanska-ta istorija na selištata po Černomoriето i v njakoi priležašti oblasti ot XVI vek. — *Izvestija na Narodnija Muzej*, Varna, 1967, p. 159 et suiv.; Novi iztočnici za agrarnija režim v Severna Bülğarija prez načalnija period na turskoto vladičestvo. — *IDA*, 7, 1963, p. 336 et suiv.; H. Inalcik, Hicrî 835 tarihli... [règlement concernant Vlöre]; *BNS*, OAK 265/68, f^o lv et suiv.

³⁰⁾ B. Cvetkova, Le service des celep et le ravitaillement en bétail dans l'Empire Ottoman (XV^e—XVIII^e s.). — *EH*, 3, 1966, pp. 145—172.

³¹⁾ Cf. B. Cvetkova, Problems of the Bulgarian Nationality and the National Consciousness in the XV—XVIII c. — *EH*, 6, 1973, pp. 66—67.

acceptable. Elles tournaient leurs armes contre ceux qu'elles étaient obligées de servir et commençaient à se solidariser avec les mécontents révoltés³²).

Cette diversité de régime de la population rurale dans le Sud-Est européen paraît avoir un but déterminé. En maintenant un tel régime, le pouvoir ottoman conservait ainsi d'anciennes institutions affermies au cours des siècles qu'il cherchait à exploiter à son propre compte. D'un autre côté, il visait à diviser les sujets en les soumettant à des conditions d'existence différentes qui déterminaient leur différente attitude à l'égard du système établi. En outre, en assurant à ces catégories de la population certains allègements fiscaux et en les soustrayant à la subordination directe des seigneurs locaux, ils espéraient les attirer plus que le *raya* ordinaire comme soutien du pouvoir ou bien pour émousser leur volonté de résistance.

A côté de ces catégories de la paysannerie dans les activités liées plus ou moins à l'économie rurale, il existait un nombre restreint de la population au statut d'esclave ainsi qu'au statut semi-esclave (*ortakçi*).

Toujours pour des raisons tactiques, surtout dans les régions où une multitude de causes rendaient difficile la main-mise totale, les dirigeants ottomans n'avaient pas détruit les éléments d'autonomie communautaire, en dépit de l'extrême centralisation du régime. Par endroits, ils étaient même obligés de les sauvegarder, cherchant adroitement à s'assurer les services des chefs des communautés afin de mettre en pratique par leur truchement certaines initiatives surtout en leur confiant la perception des impôts³³).

Ce trait est particulièrement saillant au niveau du statut et des fonctions des *knez* et des *primikürs*, des notables des communautés «valaques», des lagators et des *primikürs* de la catégorie des *voynuks*, etc. Beaucoup plus limitée à cet égard était l'initiative du *raya* ordinaire qui se trouvait directement surveillée et dirigée par les organes du pouvoir central et par ceux des seigneurs locaux. En principe, le pouvoir ottoman, comme tout système despotique de type oriental, tolérait et même évitait la totale disparition des autonomies communautaires, et surtout dans les cas où celles-ci facilitassent le pouvoir dans l'accomplissement de ses fonctions: perception fiscale et sauvegarde de la domination ottomane dans les territoires conquis. Dans cette optique le pouvoir officiel interdisait, par la mise en place de mesures législatives, toute atteinte à l'intégrité des pâturages communaux qui constituaient l'élément économique fondamental de la communauté paysanne.

Des éléments d'organisation communale existaient surtout au niveau de la solidarité paysanne lors de la perception des impôts, de la contraction d'obligations matérielles collectives à l'égard des pouvoirs ou des représentants de la classe dirigeante (acquittement fiscal, prêts à intérêt, paiement d'indemnité en cas d'as-

³²) Plus de détails chez B. Cvetkova, Mouvements antiféodaux dans les terres bulgares sous la domination ottomane du XV^e au XVIII^e s. — *EH*, II, 1965, p. 149 sq.; idem, *Hajdutstvoto v bülgarskite zemi prez 15—18 v. S.*, 1971.

³³) Sur ce problème cf. B. Cvetkova, *Les institutions ottomanes en Europe...*, pp. 68—70 et la littérature y citée.

sassinat et d'assassin non-identifié), à l'égard des obligations relatives à l'intégrité des recettes perçues par le fisc ou par les féodaux (concours au féodal pour le rétablissement en place du *raya* émigré), ou encore de la sauvegarde et de la sécurité du régime (protection des cités et des régions contre les *haydouks*, dénoncement des *haydouks* interceptés, etc.).

Dans les régions montagneuses où l'accès était difficile, tels l'Albanie, le Monténégro, etc., les éléments de l'autonomie communautaire étaient beaucoup plus solidement exprimés qu'ailleurs. La nécessité d'organiser une défense longue et unifiée contre les incursions ottomanes au XV^e siècle imposait en Albanie l'organisation des populations montagnardes dans les »fis« (clan) où l'exploitation de la terre était œuvre commune. Ces clans disposaient de forces armées qui ont longtemps tenu à l'échec les tentatives ottomanes d'imposer leur hégémonie.

Au lendemain de la conquête du Monténégro, les pouvoirs ottomans y avaient consenti une certaine autonomie. Au début du XVI^e siècle cependant ils ont confié le gouvernement du pays au seigneur local *Skenderbeg Crnojević* qui avait adopté la foi musulmane. La population obtenait le statut de propriétaires fonciers (*baština*) indépendants des *spahis* locaux. Elle devait s'acquitter de redevances allégées uniquement à l'égard du seigneur local *Skenderbeg* qui était en quelque sorte l'intermédiaire entre le pouvoir ottoman et les montagnards monténégrins.

L'évolution des rapports monétaires et de marchandises et l'épanouissement du capital commercial et usuraire au sein même de la structure socio-économique ottomane à partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle, apportaient de sérieux changements au statut du *raya* et de la population rurale du Sud-Est européen³⁴). L'évolution du statut de cette population au cours du XVI^e siècle était fonction d'un certain nombre de processus à caractère double, et qui avaient des répercussions complexes sur le sort de ladite population. Il y avait d'un côté la désagrégation des vieilles institutions à la suite de la dynamique naturelle qui régissait l'évolution des rapports féodaux dans le sens d'un renforcement de l'immunité seigneuriale et d'une limitation du pouvoir central qui ouvrait la voie à une exploitation féodale toujours croissante.

D'un autre côté, les paysans étaient de plus en plus étroitement liés aux marchés en évolution et c'étaient là des conditions qui déterminaient la différenciation sociale et la formation de couches d'une prospérité croissante. L'impact de ces processus au niveau de la population turque et au niveau des populations balkaniques se ressentait d'une manière différente. Les couches paysannes non musulmanes s'affermissant économiquement (notamment les *celeps* — gros éleveurs et les commerçants de menu bétail) acquéraient une plus grande importance sociale et commençaient à se distinguer par les manifestations de leur conscience nationale et de leurs aspirations libératrices.

Quelles étaient pour la paysannerie balkanique, les conséquences de ces processus complexes et à caractère double?

³⁴) Sur ces changements au sein de la structure sociale et économique ottomane v. B. Cvetkova, *Les institutions ottomanes...*, p. 78 sq. ainsi que toute la littérature y citée.

La décentralisation croissante au sein de l'Empire ottoman limitait entre autre les possibilités qu'avait le pouvoir suprême de contrôler le degré et l'ampleur de l'exploitation féodale. Partant de la conception, exprimée par les anciens juristes ottomans, que »le *raya* constitue le trésor du padischah«³⁵), le pouvoir suprême avait mis en place un système plus ou moins respecté de répartition des revenus de la terre et du *raya* entre les représentants de la classe dominante. Suivant ce système les redevances fiscales ne dépassaient pas sensiblement la solvabilité de la population, car le pouvoir central était intéressé à ménager cette solvabilité — source principale de revenus pour le fisc et qui garantissaient les assises matérielles de la classe dirigeante ottomane.

La crise financière de la fin du XVI^e siècle provoquée par les grands bouleversements intervenus dans la conjoncture économique méditerranéenne, les profonds changements opérés au système des *spahiliks* et la décomposition du système du gouvernement ont amené le pouvoir suprême à l'état de ne plus pouvoir régler ni contrôler l'exploitation féodale. Celle-ci allait s'accroissant. Ces modifications pénibles pour la population étaient aussi accompagnées par une pression fiscale prononcée du côté du pouvoir central. Les spahis et les titulaires de plus grands domaines recouraient de plus en plus souvent à l'augmentation illégale de la rente foncière fixée par l'Etat. L'expression vivante de ces agissements arbitraires était fournie par le nombre toujours croissant de seigneurs qui voulaient transmuier certains impôts de base, telle la *dîme*, en redevances pécunières³⁶).

Les détenteurs de plus grands fiefs militaires, notamment les *beylerbeys* et les *sançakbeys*, profitaient de leurs prérogatives d'organes suprêmes dans l'organisation militaire et administrative des provinces, pour imposer tout à fait arbitrairement le *raya* à leur compte³⁷). Cette pratique s'est intensifiée par le fait que la résistance toujours croissante de la population obligeait les *beylerbeys* et les *sançakbeys* à renforcer leur entourage militaire et policier que le pouvoir central en butte à des difficultés financières, ne pouvait pas leur assurer. Ces gros seigneurs introduisaient de nouvelles impositions fiscales le plus souvent sous forme de perceptions arbitraires prélevées lors de voyages soi-disant de fonction qu'effectuaient les *beys* eux-mêmes ou leurs représentants.

Au début, le pouvoir suprême refusait de consacrer ces perceptions arbitraires pour ne pas pousser à la ruine ses contribuables et pour pallier à d'éventuelles

³⁵) Hađi Chafła's *Dustûr'ül amel*. — *ZDMG*, XVIII, 1864, p. 121, ed. W. Behrnaver; *Ottoman Statecraft, The Book of Council for Vesirs and Governors of Sari Mehmed Pasha the Defterdar*. Ed. W. Wright, Princeton, 1935, pp. 76—77.

³⁶) Les détails chez B. Cvetkova, *Changements intervenus dans la condition de la population des terres bulgares (depuis la fin du XVI^e jusqu'au milieu du XVIII^e s.)*. — *EH*, 5, 1970, p. 293 sq.

³⁷) H. Inalcik, *Adaletnâmeler*. — *Belgeler*, II. Ankara, 1967, p. 69 et suiv. (Les ordres rendant la justice); B. Cvetkova, *Izvünredni danüci i dūržavni povinnosti v bŭlgarskite zemi pod turska vlast*. Sofia, 1958, pp. 49—53; *ÖNB Wien*. Turcica, AF 77, f^o 199r; J. Kabrda, *Le kanunname de Nikopol*. — *Sbornik praci filosoficke fakulty Brneňske University*, 1967, 14, p. 47; *BNS*, *Registre de Cadi de Sofia 1 bis*, f^o 101v, I; *Turski dokumenti za makedonskata istorija*. I, Skopje, 1963, No 26, 36, 49, 145.

révoltes paysannes. Mais cette retenue ne parvenait pas à juguler les excès: l'arbitraire fiscal est arrivé à imposer les contributions susmentionnées que le pouvoir suprême refusait d'introduire et qu'il n'avait ni la force, ni la possibilité d'arrêter. Dans les documents ces contributions sont mentionnées comme étant entrées dans le système officiel fiscal sous la dénomination »şaka«³⁸⁾.

Vers le début du XVIII^e siècle et à la suite de l'affermissement du rôle et de l'importance des pouvoirs locaux, d'autres charges fiscales se sont abattues sur le *raya* — c'étaient ce qu'on appelle les »frais de vilâyet«, c'est-à-dire l'ensemble des frais effectués par les autorités locales. Ces frais de *vilâyet* étaient répartis sur le *raya* selon le système des unités imposables (*hane*)³⁹⁾.

Ces aspirations à l'augmentation des revenus provenant de la rente foncière conduisaient à des rivalités entre les différents représentants de l'aristocratie terrienne eux-mêmes, ou entre ces derniers et l'Etat.

Les difficultés insurmontables qu'éprouvaient les finances du pouvoir suprême, les besoins militaires et les innovations fiscales conduisaient infailliblement à l'augmentation des impôts d'Etat. Le système d'affermage de fonction généralisé et la vente publique des postes et des services au sein de l'administration ottomane, même pour des délais restreints, poussaient les bénéficiaires des postes ainsi acquis à vouloir tirer toujours davantage du *raya* pour amortir les frais dispensés pour l'achat de la fonction ou aux enchères publiques lors de l'engagement au système d'affermage.

Dans ce contexte modifié de la fin du XVI^e siècle, les différences qui existaient au niveau du statut des diverses catégories de la population, commençaient dans une large mesure à disparaître. Les féodaux ainsi que l'Etat cherchaient à restreindre les allègements fiscaux accordés au *raya* aux obligations spéciales⁴⁰⁾. L'augmentation des peines fiscales, la hausse des prix des produits de première nécessité à la suite de la crise financière, la multiplication des excès faisaient décroître la solvabilité de la paysannerie. Celle-ci recourait bien souvent aux services des usuriers⁴¹⁾. Des villages entiers étaient assujettis par cette usure démesurée. Cette dernière était souvent la cause d'émigrations en masse et de ruine parmi les paysans. Les terres des paysans émigrés ou ruinés se trouvaient de plus en plus accaparées par les usuriers ou par d'autres Turcs influents et riches qui y voyaient un moyen d'agrandir leurs *çiftliks*. Une partie des paysans démunis de leurs terres devenaient valets ou journaliers dans ces mêmes *çiftliks* et constituaient ainsi la masse des travailleurs agricoles. Mais le climat d'excès arbitraires

³⁸⁾ A. Sučeska, Promjene u sistemu izvünrednog oporezivanja u Turskoj u XVII vijeku i pojava nameta tekâlif-i şakka. — *POF*, 1960/1961, X—XI, pp. 75—113.

³⁹⁾ B. Cvetkova, *Izvünredni danūci...*, p. 53.

⁴⁰⁾ Plus de détails chez B. Cvetkova, *Changements intervenus...*, p. 308.

⁴¹⁾ Voir par ex. *BNS*, Régistre de Cadi de Sofia 1 bis, f^o 30v, I, 17r, II, 29r, II, 36v, II, 56v, III; *Die Protokollbücher*, No 589, 838, 897, 1176, 1191; Régistre de Cadi de Rouse R/1, f^o 17v, IV, R/2, f^o 124v, III; *TDIMN*, I, No 76, 77, 112, 134, 154, 202—206, II, 16, 17, 21, 31 etc.; cf. B. Cvetkova, *Changements*, p. 311 et suiv.; *Le rôle du capital commercial-usuraire dans les terres balkaniques à l'époque ottomane de XVI^e au XVIII^e s.* VII Türk tarih kongresi. Ankara, 1973, pp. 483—492.

rendait impossible l'établissement de mode d'exploitation capitaliste de cette nouvelle catégorie d'ouvriers agricoles. Dans de telles conditions le travail rémunéré du valet devenait facilement corvée. Bien que moins pénible que le statut des valets de *çiftliks*, celui de deux autres catégories de paysans exploités par les fermiers n'était tout aussi enviable: c'étaient les métayers que les propriétaires obligeaient de leur donner une partie déterminée de leur récolte, ou des quantités de produits fixes et invariables, correspondant aux rendements (les *kesimcis*).

L'apparition des fermes (*çiftliks*) rendait plus pénible encore l'exploitation féodale de la population⁴²). Les fermiers avaient des possibilités toujours croissantes de faire écouler à grand bénéfice sur les marchés en expansion les produits de leurs fermes qui leur étaient livrés sous forme de rente par les paysans des villages dont les terres leur appartenaient ou qui résultaient du travail exploité des valets. Aussi ces mêmes propriétaires fonciers étaient-ils poussés à augmenter les charges fiscales sur la paysannerie qui leur était dépendante.

Dans ces conditions économiques les paysans ruinés étaient, en grande partie, mis au ban de la société à cause de l'absence de possibilités appropriées d'utiliser leur travail par de nouvelles méthodes, plus perfectionnées, de production.

Les villes n'étaient pas en mesure de valoriser cette main-d'œuvre paysanne dépourvue de ses terres et ruinée par l'arbitraire féodal qui sévissait dans les campagnes. L'artisanat offrait des débouchés insuffisants et l'accès aux corporations n'était nullement facile. Le besoin de travail salarié ne se faisait pas encore sentir. Le commerce était une spéculation encore plus difficile car il demandait des investissements initiaux.

La misère de ces masses ruinées et se ruinant croissait par le fait que la population de l'Empire et du Sud-Est européen augmentait aux XVI^e—XVII^e siècles, il n'y avait pas de moyens de canaliser quelque part le surplus de la population. On ne pouvait plus compter sur les ressources des pays nouvellement conquis et l'approvisionnement des grandes villes se faisait déficitaire. A cause de cette impasse socio-économique une partie des paysans ruinés partaient pour gagner leur vie dans les lointaines provinces de l'Empire ottoman. D'autres s'adonnaient au brigandage. C'étaient là aussi les éléments sociaux qui déterminaient l'apparition en Roumélie d'émeutiers qui constituaient la principale force motrice des révoltes »celâli« en Anatolie. Beaucoup plus nombreux étaient ceux qui devenaient »haydouks«, luttant contre les injustices du régime⁴³).

La ruine paysanne massive et la croissance de la migration intérieure se soldaient en somme par le détachement d'une partie de la paysannerie de la terre et

⁴²) Chr. Christov, Agrarni otnošenija v Makedonija prez XIX v. i načaloto na XX v. Sofia, 1964; Hr. Gandev, K istorii čiflikčijskogo zemevladienija v Bolgarii v period do Osvoboždenja. — *KSIS*, 29, 1960, 36—65; Zaraždane na kapitalističeski otnošenija v čifliškoto stopanstvo na Severozapadna Bŭlgarija prez XVIII v. Sofia, 1962 et la littérature citée dans ces ouvrages.

⁴³) M. Akdağ, Celâli isiyânları (1550—1603). Ankara, 1963; I. Vasdravellis, Klephts, armatoles and pirates in Macedonia during the rule of the Turks (1627—1821). Thessaloniki, 1975; B. Cvetkova, Hajdutstvoto v bŭlgarskite zemi...

par la rupture de la dépendance féodale dont cette terre était chargée. Le pouvoir s'efforçait de maintenir les normes du servage, mais l'instabilité du réseau des localités et la décentralisation des pouvoirs ne les favorisaient point. D'autre part la croissance du nombre des *çiftliks* favorisait le développement de tels rapports entre les fermiers et leurs paysans qui n'avaient plus rien à voir avec le statut du servage. La dépendance féodale était plutôt économique et non personnelle. En présence de pareilles conditions le pouvoir central ne s'intéressait plus tellement à l'attachement à la glèbe du paysan. Il tenait à ce que le paysan respectif fût saisi par les organes du recensement en vue d'être imposé sans tenir compte de ce qu'il avait abandonné le domaine de son seigneur respectif.

D'un autre côté, le déploiement des rapports monétaires et de marchandises déclenchait certains nouveaux phénomènes au niveau de la tenure paysanne. Dès le XVII^e siècle le *raya* cherchait à rompre les attaches féodales terriennes par tous les moyens⁴⁴). Celles-ci devenaient le sujet de transactions libres. Ce phénomène ouvrait la voie au développement des *çiftliks* d'un côté, et de l'autre — contribuait à l'agrandissement des terres paysannes et de leur libération de la dépendance seigneuriale surtout chez les couches plus aisées de la paysannerie.

ABBREVIATIONS

<i>BNP</i>	— Bibliothèque Nationale de Paris
<i>BNS</i>	— Bibliothèque Nationale de Sofia
<i>EH</i>	— Etudes Historiques, Sofia
<i>GINI</i>	— Glasnik na Institutot za nacionalna istorija, Skopje
<i>GSUIFF</i>	— Godišnik na Sofijskija Universitet, istoriko-filologičeski fakultet
<i>GZMS</i>	— Glasnik Zemaljskog Muzeja u Sarajevu
<i>IA</i>	— Islâm ansiklopedisi, Ankara
<i>IDA</i>	— Izvestija na Düržavnite achivi, Sofia
<i>IIBI</i>	— Izvestija na Instituta za bŭlgarska istorija, Sofia
<i>IÜEF</i>	— Istanbul Üniversitesi Edebiyat Fakültesi
<i>IÜIFM</i>	— Istanbul Üniversitesi İktisat Fakültesi Mecmuası
<i>KSIS</i>	— Kratkie soobštenija Instituta slavjanovedenija, Moskva
<i>MOG</i>	— Mitteilungen zur Osmanischen Geschichte, Hannover
<i>MTM</i>	— Millî Tetebbüler Mecmuası, Istanbul
<i>ÖNB</i>	— Österreichische National-Bibliothek, Wien
<i>POF</i>	— Prilozi za orijentalnu filologiju, Sarajevo
<i>TDIMN</i>	— Turski dokumenti za istorijata makedonskiot narod, Skopje
<i>TOEM</i>	— Tarih-i Osmani Encümeni Mecmuası, Istanbul
<i>UZIS</i>	— Učenje zapiski Instituta slavjanovedenija, Moskva.
<i>ZDMG</i>	— Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft, Wien

⁴⁴) Cf. par ex. *BNP*, Fonds supplément turc 119, No 11; cf. la traduction en français par B. Cvetkova, Documents turcs concernant le statut de certaines localités dans la région de Veliko-Tŭrnovo au XVII^e siècle. Mémorial Ömer Lütŭfi Barkan. Paris, 1980, p. 69—70.